

Fiche technique du produit

Spécifications



ComPacT NSX - 2 plages longues isolées pour prises arrières - lot de 2 pr NSX250

LV429276

Statut commercial: Commercialisé

Principales

Type de produit ou équipement	Borne d'extension
Nom de l'appareil	prolongateur de bornes à angle droit isolé long
Catégorie d'accessoire / de pièce détachée	Accessoire de raccordement
Compatibilité de gamme	ComPacT ComPacT NSX100 ComPacT ComPacT NSX160 ComPacT ComPacT NSX250 ComPacT ComPacT NSX DC ComPacT ComPacT NSX100 ComPacT ComPacT NSX160 ComPacT ComPacT NSX250 ComPacT ComPacT NSX100 DC ComPacT ComPacT NSX160 DC ComPacT ComPacT NSX250 DC
Quantité par lot	Lot de 2

Complémentaires

[In] courant nominal	250 A
pas de raccordement	35 mm

Emballage

Type d'emballage 1	PCE
Nombre d'unité par paquet	1
Hauteur de l'emballage 1	3,200 cm
Largeur de l'emballage 1	10,500 cm
Longueur de l'emballage 1	16,000 cm
Poids de l'emballage (Kg)	202,600 g
Type d'emballage 2	S03
Nb produits dans l'emballage 2	35
Hauteur de l'emballage 2	30,000 cm
Largeur de l'emballage 2	30,000 cm
Longueur de l'emballage 2	40,000 cm
Poids de l'emballage 2	7,491 kg

Garantie contractuelle

Garantie	18 mois
----------	---------

Environmental Data

Schneider Electric vise à atteindre le statut de Net Zero d'ici 2050 grâce à des partenariats avec la chaîne logistique, des matériaux à faible impact et une circularité via notre campagne en cours "Use Better, Use Longer, Use Again" pour prolonger la durée de vie des produits et leur recyclabilité.

[Environmental Data expliquées >](#)

Empreinte environnementale

Empreinte carbone du cycle de vie total **1**

Profil environnemental du produit (PEP) [Profil environnemental du Produit](#)

Use Better

Matières et Substances

Emballage avec carton recyclé **Oui**

Emballage sans plastique **Non**

[Directive RoHS UE](#) **Conforme**

Régulation REACH [Déclaration REACH](#)

Use Again

Réemballer et réuser

Profil de circularité **Pas d'opérations particulières de recyclage requises**

Reprise **Non**

WEEE Label  **Sur le marché de l'Union Européenne, le produit doit être mis au rebut selon un protocole spécifique de collecte des déchets et ne jamais être jeté dans une poubelle d'ordures ménagères.**